

# DÉPARTEMENT DU LOIRET

## COMMUNE D'ISDES 45620

Téléphone : 02.38.29.10.82

Télécopie : 02.38.29.12.53

### INFORMATIONS TAPs

Chers parents,

Nous vous informons qu'à partir du 1er septembre 2015, les TAPs seront gérés par la commune d'Isdes pour l'ensemble des enfants isdois scolarisés dans le regroupement scolaire Isdes-Vannes-Villemurlin.

Ces TAPs se trouvent déplacés en fin de journée, dès la sortie des cours pour les enfants scolarisés à Isdes et dès la sortie du car pour les enfants scolarisés à Vannes sur Cosson et Villemurlin.

Les TAPs durent 45 min: l'enfant qui participe à ce TAP devra y rester pour toute sa durée de 45 min afin de pouvoir assurer une animation de qualité qui ne sera pas interrompue par les départs au coup par coup. Un service de garderie semblable à celui des années précédente est assurée à la sortie de ces TAPs. Attention néanmoins aux changements d'heures.

Vous trouverez ci-joint le tableau précisant les heures, nom du personnel encadrant et le lieu où se déroulera l'activité de votre enfant.

Des personnes compétentes ont été recrutées pour encadrer vos enfants: une animation sera proposée chaque jour et des bénévoles seront sollicités pour proposer des animations intéressantes à vos enfants comme par exemple:

- Aide aux devoirs, animation artistiques, musicales, découvertes de métiers, initiation aux premiers secours, contes, lecture, sport... ces animations seront adaptées aux tranches d'âges et en fonction de l'état de fatigue général des enfants.

Des bénévoles sont déjà recensés mais nous attendons avec impatience les propositions que vous pouvez nous faire: un planning dès le 14 septembre 2015 sera proposé pour informer les parents des activités à venir mais aussi des disponibilités restantes pour intervenir en tant que bénévole. Ce planning sera géré par chaque encadrant de chaque niveau. Pour les parents qui ne peuvent se rendre à la sortie des TAPs, des coordonnées seront transmises sur les fiches d'inscription ou disponible sur le site [www.isdes.fr](http://www.isdes.fr), rubrique "scolarité Enfance adolescence".

Le conseil municipal a dû prendre la décision difficile de faire participer un peu les parents aux frais qu'engendre la gestion de ces TAPs: cette participation de 5 euros par mois fonctionne comme le forfait garderie. Cette participation permettra d'aider à financer le matériel nécessaire au déroulement des TAPs.

Le Conseil municipal ayant reçu un peu tardivement la charge de cette restructuration a tout mis en œuvre afin que votre enfant soit accueilli au mieux (sécurité, confort). Néanmoins, nous sommes conscients que cette nouvelle organisation n'est pas forcément parfaite et c'est pourquoi cette semaine de rentrée sera une semaine test afin que vous puissiez choisir d'inscrire ou non votre enfant en TAPs. Il nous faudra nous

aussi un certain temps pour lancer concrètement le calendrier des animations avec bénévoles: nous vous informerons au plus vite sachant que des activités intéressantes seront de toute façon proposées par nos animatrices.

Nous rappelons aux parents que les enfants ne sont pas obligés de participer aux TAPs: les parents ne souhaitant pas inscrire leurs enfants aux TAPs peuvent récupérer leur enfant ou le laisser rentrer seul chez lui sous condition d'en informer la mairie.

Une fiche d'inscription vous sera transmise vendredi 4 septembre afin de vous inscrire ou non aux séances de TAPs dès la semaine suivante. Cette inscription vaudra pour l'année comme c'est le cas pour la garderie afin de nous simplifier à tous l'organisation.

En cas de questions ou remarques, n'hésitez pas à demander au personnel encadrant (TAPs ou garderie) qui sauront vous répondre ou transmettre aux élus concernés.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée,

Mme POIRIER Isabelle,  
Adjointe chargée des affaires scolaires.